

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trente juin deux mille seize, à dix-huit heures trente minutes, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Moissannes, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22/06/2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAINT, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Camille DUDOGNON, Dominique GILLES, Michel LE BRAS, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Michel PARVY.

EXCUSES : Alain FAUCHER (délégation de vote à Dominique GILLES), Catherine CELESTIN (délégation de vote à Jean-Pierre ESTRADE), Estelle DELMOND (délégation de vote à Monique BLONDEL), Alain GONZALES (délégation de vote à Josiane ROUCHUT), Sébastien MOREAU (délégation de vote à Franck LETOUX), Xavier NOUHAUD (délégation de vote à Roger CLEDAT), Christine RIFFAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2016-075 : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL 2016 – DECISION MODIFICATIVE N°01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Noblat,

Vu la délibération 2016-043 portant approbation du budget primitif 2016 de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire une décision modificative pour :

- ✓ Adapter le montant reçu et donné par la Communauté de Communes de Noblat au titre du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales,
- ✓ Augmenter la subvention d'équilibre versée au budget annexe de l'Ecole de Musique pour permettre le paiement de trois titres de recettes émis par le SIEMD.
- ✓ Augmenter la subvention d'équilibre versée au budget annexe de l'Espace Aqua'Noblat pour permettre l'annulation de factures erronées émises par l'Espace Aqua'Noblat.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par
32 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

Approuve la décision modificative n°01 du budget primitif de la Communauté de Communes de Noblat comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
73925		01	FNPRIC	6 000,00	16 000,00
657363		311	Sub équilibre B Musique	13 050,00	205 210,00
657363		413	Sub équilibre B EAN	3 200,00	478 200,00
022		01	Dépenses imprévues	-17 650,00	85 320,79
TOTAL				4 600,00	

RECETTES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
7325		01	FNPRIC	4 600,00	109 600,00
TOTAL				4 600,00	

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 1^{er} juillet 2016

Certifié exécutoire
 Reçu à la Préfecture
 le : 05/07/16
 Publié ou notifié
 Le : 05/07/16

Le Président,

 Alain DARBON

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : 2016-075-BUDGET PRINCIPAL 2016-DECISION MODIFICATIVE N.1

Date de transmission de l'acte : 05/07/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 05/07/2016

Numéro de l'acte : 2016-075 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20160630-2016-075-AI

Date de décision : 30/06/2016

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires